



COMPTE RENDU
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 8 novembre 2017 à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, Mme Isabelle ADELIN, Monsieur Loïc BOUCHARD, Mme Françoise BRESSON, Monsieur Jean PHILIBERT, Madame Yveline POHLMANN, Monsieur Rocco CAPPELLETTI, Monsieur Oliver PASQUAL, Madame Claire CARMIGNATO, Monsieur David ALDEGUER, Monsieur Etienne DU CHAFFAUT, Madame Béatrice CESARI, Monsieur Xavier ROLLIN, Monsieur Denis BINAUD, Monsieur Gabriel EHRET ;

Etaient absents excusés : Jean-Luc TORREQUADRA absent excusé donne procuration à Béatrice CESARI, Frank GRORUD absent excusé donne procuration à Loïc BOUCHARD, Brigitte BOURGEAY absente excusée donne procuration à Marie Pierre TEYSSIER

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 16 votants: 19
Secrétaire de séance : Isabelle ADELIN

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération pour ouvertures dérogatoires des commerces les dimanches en 2018
- Dossiers en cours : aménagement Espaces Verchères
 - Réhabilitation salle des sports
 - Caméras
 - Chemin rural du Chatelard

Le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal a été adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

Taxe d'aménagement majorée

La commission d'urbanisme a mené une réflexion pour prendre en considération le développement de l'urbanisation dans certaines zones de la commune.

Considérant que l'article L 331-15 prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que les secteurs délimités par le plan qui vous a été adressé, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit : réalisation de travaux de voirie, redimensionnement des réseaux.

Il est proposé d'instaurer la taxe d'aménagement majorée au taux de 10 %, dans les zones suivantes :

- Zones UB, secteur Marand - Mazard - Charité – La Roche – Est zone du Drivet, le long de la voie ferrée
- Les OAP : secteurs des Iles, Charlieux, la Roche, Le Marand, Grand Val, le Bourg.

Madame le Maire soumet au vote.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette proposition.



Virements de crédits

Pour financer des dépenses imprévues au budget, soit

- Achat Kangoo, 5 900€ jusque-là en location
- Achat du terrain Michon, 25 000€

Il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, à prendre sur le budget de la salle des sports, cette modification sera rééquilibrée au budget 2018.

Il convient également d'effectuer un virement pour le compte « honoraire contentieux » 6226 avec des prévisions budgétaires initiales de 8 000€ et utilisation des crédits à ce jour de 20 400€, un virement de crédits d'un montant de 5 000€ peut être fait depuis le compte 617 (Etudes) et 5 000€ depuis le compte 61551 (entretien bâtiments communaux).

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité.

Achat terrain Michon pour voirie communale

La propriété A n° 866, située au Marand, sur laquelle figure un emplacement réservé nécessaire à la création d'une voirie est en vente. Il convient de procéder à l'acquisition de la partie nécessaire, soit environ 500m², suivant les calculs du service voirie de la CCBPD pour le prix global de 25 000€ ; Il convient donc d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Madame le Maire soumet au vote

1 voix contre 18 pour.

M. Binaud précise son vote contre, car il considère qu'il y a une disparité de traitement entre les propriétaires, compte tenu des prix pratiqués dernièrement pour des achats de terrains nécessaires pour de la voirie. Mme le Maire répond que ce sont des situations différentes et non comparables avec des contentieux ou autre et que c'est le service des domaines qui fixaient auparavant les prix, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

A la majorité, Madame le Maire est autorisée à signer cette transaction.

Conclusion enquête publique aliénation chemin rural aux Prés Secs

L'enquête publique s'est déroulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement de ce chemin rural en vue de l'aliéner. La surface de 271.70m² du terrain communal pourra ainsi être vendue à la Sté Descôtes, au prix de 70€ le m².

Madame le Maire soumet au vote :

Accord à l'unanimité pour clôturer cette enquête et autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaire pour la transaction avec la Sté Descôtes.

Augmentation temps de travail de l'Assistants d'enseignement musical à l'école publique

M. Binaud ne prend pas part à la discussion ni au vote.

Compte tenu de l'ouverture de la 6^{ème} classe et après avis favorable de la CAP du Centre de gestion, il est proposé de passer le temps de travail de 5h25 à 6h30, à compter du 9 novembre 2017.

Mme le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal



Ouverture dérogatoire des commerces les dimanches pour 2018

Concerne les commerces suivants pour l'année 2018 :

- **LECLERC** pour les dimanches : 2 – 9 – 16 – 23 et 30 décembre
- **CINELLE Boutique** pour les dimanches : 14 janvier ; 1^{er} juillet ; 21 - 28 octobre ; 04 – 11 – 18 - 25 novembre ; 2 – 9 – 16 - 23 décembre
- **AKAPARE** pour les dimanches : 14 janvier ; 1^{er} juillet ; 21 - 28 octobre ; 04 – 11 – 18 - 25 novembre ; 2 – 9 – 16 - 23 décembre
- **La Halle** pour les dimanches : 14 – 21 janvier ; 24 juin ; 1^{er} – 08 juillet ; 26 août ; 2 – 9 septembre ; 16 – 23 décembre

Les organisations syndicales ont été saisies et ont formulé leur avis.

Il convient de délibérer pour accorder ces ouvertures dérogatoires conformément aux demandes des commerces intéressés et par branches d'activités.

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité.

II – AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Lancement consultation travaux eau pluviale, Drivet, Charlieux, Verchères

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de futures constructions dans les secteurs « les Verchères » et « Charlieux ». Pour le secteur du « Drivet », celui-ci est déjà aménagé mais présente des problèmes d'évacuation des eaux pluviales. Un avant-projet, réalisé suite à l'étude préliminaire avait permis de préciser les solutions techniques envisageables permettant d'évacuer les eaux pluviales des secteurs indiqués ci-dessus et d'améliorer l'évacuation pour le secteur du Drivet.

Cet avant-projet, validé par la Commission Voirie, vous a été communiqué. Pour rappel, l'enveloppe approximative des travaux s'élève à 223 000€ H.T.

La consultation pour les travaux, selon la procédure adaptée a été lancée et les offres sont attendues pour le 20 novembre 2017.

D. Binaud s'étonne que les eaux pluviales collectées de la future zone de Charlieux se jettent dans le Sémanet, entre le cimetière et le pont de la RD16 qui était déjà un point critique lors des inondations précédentes. Il craint que le risque d'inondation s'aggrave pour ce secteur. Il lui est répondu que l'étude ayant été réalisée par un bureau spécialisé et donc par des professionnels, tous les paramètres ont été pris en compte.

David ALDEGUER quitte la séance

Aménagement espace des Verchères

Les commissions urbanisme et bâtiments ont travaillé sur le projet de permis de construire qui va être déposé très prochainement.

La consultation des entreprises va être lancée, en procédure adaptée. L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 208 000€ H.T.

Aménagement zone des Verchères

La Consultation des promoteurs pour la cession des 3 fonciers en vue de la réalisation d'un ensemble d'habitat est achevée, 25 dossiers ont été réceptionnés. Seuls 3 voire 4 promoteurs seront retenus et devront répondre au cahier des charges rédigé par Urban Studio, et dont les élus ont tous été destinataires.



Salle des sports

Concernant le lancement de consultation des maitres d'œuvre, le règlement de consultation a été transmis à tous les élus.

Il est proposé une mission de maîtrise d'œuvre établie conformément à la loi n° 85-704 du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et de retenir la procédure concurrentielle avec négociation soumise aux dispositions de l'article 71 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Les négociations pourront se dérouler dans le cadre de réunions de négociation ou par écrit dans le respect du principe d'égalité de tous les soumissionnaires retenus. Elle se décompose en 2 phases :

- Phase candidatures avec réponse pour le 8 décembre 2017. Aucune proposition financière ne sera effectuée. Après analyse des dossiers de candidatures, il sera retenu 3 candidats admis à déposer une offre.
- Phase offre : les offres seront à remettre pour le 9 février 2018.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : semaine 10

Xavier Rollin souhaite que la commission bâtiments soit consultée avant l'attribution du marché. Mme le Maire précise qu'une réunion était évidemment prévue et suite à cette intervention, celle-ci est donc déjà fixée au lundi 26 février 2018 à 20h30 et la commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 1^{er} mars 2018 à 20h30 pour l'analyse et le choix du bureau qui sera retenu.

Caméras : consultation bureau d'études

Suite à la consultation, 3 candidats ont remis une offre. La commission propose d'attribuer le marché la Sté ACTIV qui répond le mieux aux critères d'attribution et dont l'offre s'élève à la somme de 9 240€ H.T. Les élus ont été destinataires du tableau d'analyse des offres. Conformément à la délibération du 24/06/2016 portant délégation au Maire en vertu des articles L 2122-22 du CGCT et L 212-34 du Code du Patrimoine, Madame le Maire signera le marché.

Chemin du Chatelard

A de nombreuses reprises la famille Junet, utilisatrice du chemin du Chatelard, sollicite la remise en état régulière de ce chemin rural. Il est rappelé que cette famille a obtenu un permis de construire compte tenu de leur situation d'agriculteurs à l'époque, pour déplacer une ferme située en plein centre village.

Un devis d'aménagement de ce chemin a été sollicité et transmis à tous les élus, pour la somme de 114 300€ TTC.

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur la prise en charge de ce chemin rural sur le budget communal. A l'unanimité, une réponse négative est donnée.

Présentation rapport de visite des installations d'assainissement collectif

L. Bouchard fait la présentation de ce rapport, qui décrit un bon état général des installations.

Il est à disposition de tous en mairie. Pour 2018, le contrôle des propriétés en assainissement individuel va être réalisé.

Petite Enfance Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

B. Césari fait le CR de la réunion du 26/09/2017 qui portait sur les activités des centres de loisirs et des crèches, sur la démarche « Plan Handicap » et celle « UNICEF ». Elle a informé des manifestations à venir pour la fin de l'année et début de l'année prochaine, liées à la petite enfance.

Conseil d'Ecole – école publique Maurice Gilardon

C'était le premier de l'année scolaire, avec le bureau des parents d'élèves récemment élu.

Des points généraux évoqués, il est retenu l'ouverture d'une classe cette année, sur le cycle élémentaire.

La municipalité a répondu aux questions des parents pour les périmètres qui la concerne, mais l'interrogation principale réside sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018. En accord avec les enseignants et les parents d'élèves, un



sondage va être adressé par la mairie à tous les parents à ce sujet. Après analyse des résultats, la Commission Petite Enfance travaillera cet hiver avec les enseignants dans un 1^{er} temps, puis avec les parents d'élèves dans un 2nd temps. L'objectif est de présenter début 2018, notamment au vote du prochain conseil d'école le 6 mars 2018, une proposition concertée concernant l'organisation des rythmes scolaires.

Voirie

L. Bouchard informe des trois chantiers en cours :

- reprise trottoirs route de Lyon
- éclairage public impasse du Drivet
- mise en place de ralentisseurs rue des Rivières

Plan communal de sauvegarde

Le travail de remise à jour est en cours, accompagné par le bureau FB Consultant prévention. Des personnes ressources ont été sollicitées pour constituer le fichier à cet effet.

CCAS – repas des anciens

Cette année, compte tenu du grand nombre d'aide aux familles en difficultés, le CCAS a décidé de modifier l'organisation et surtout le coût des festivités offertes aux anciens. Le repas, servi par un traiteur se déroulera à la salle des fêtes, le dimanche 7 janvier 2018 plutôt qu'au restaurant. Pour les personnes qui ne souhaitent pas y participer, un ballotin de chocolat fin leurs sera offert, et distribué le samedi 16 décembre en matinée. L'âge requis est désormais 71 ans.

B. Césari estime l'économie de 1 000 € ainsi réalisée trop faible, évoque des situations individuelles de personnes habituées au colis pour les fêtes de fin d'année et préconise plutôt une augmentation de la subvention perçue par le CCAS.

Madame le rajoute que 1 000 € représentent environ trois familles supplémentaires qui pourraient ainsi bénéficier de l'aide du CCAS. Par ailleurs, les bénéficiaires du dispositif seront informés dans les jours qui viennent par courrier, de ces changements amorcés pour 2017, en considérant que la discussion pourra être rouverte en 2018 et faire évoluer les dispositions prises.

City stade

D. Binaud informe qu'une trentaine de lames manquent ou sont cassées, suite à certainement du vandalisme. Il est donc urgent d'installer une caméra dans ce secteur, dont le dossier en cours. Il conviendra également de voir avec l'assurance si ces dégâts peuvent être couverts et la remise en état prise en charge.

Projet Communes nouvelles

Ce dossier est « *en stand-by* » pour l'instant.

La séance est levée à 21h50.